

## Votre demande de retraite - CRPCEN

Mise à jour le 01/04/2020

---

Le départ à la retraite est un évènement important de la vie qui demande à être préparé bien en amont.

Il est tout d'abord essentiel de vérifier votre [carrière](#) afin que l'ensemble de vos trimestres soient pris en compte. Il est également nécessaire de comprendre la retraite et les notions clés qui lui sont rattachées : [l'âge de départ](#) à la retraite et le [montant de votre pension](#). Naviguez sur les différentes rubriques de notre site internet pour plus de détails.

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE RETRAITE CRPCEN ?

Votre retraite n'est pas attribuée automatiquement, vous devez en faire la demande.

**Pour cela, vous pouvez utiliser le service de demande de retraite en ligne disponible sur votre compte [info-retraite](#)** Grâce à ce service, vous pouvez, en une seule fois, faire votre demande auprès de l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaires. Vous pouvez ainsi demander votre retraite CRPCEN et vos retraites d'autres régimes.

Il suffit de vous connecter à votre compte retraite sur [info-retraite](#) puis de :

- compléter le formulaire de demande de retraite, en six étapes ;
- déposer les justificatifs à joindre à votre demande en les scannant ou en les photographiant.

Parce que demander sa retraite est une démarche importante pour vous, tout est prévu pour vous permettre de la réaliser dans les meilleures conditions.

- avant de commencer, des conseils pratiques sont proposés ;
- lors de la saisie de vos informations, vous pouvez à tout moment revenir à l'étape précédente. Vous avez même la possibilité d'enregistrer votre demande pour y revenir plus tard ;
- avant de transmettre votre demande à vos régimes, vous pouvez vérifier et modifier, si nécessaire, les informations renseignées grâce au récapitulatif disponible ;
- dès l'envoi, vous êtes informé par e-mail que votre demande a bien été transmise à vos régimes, qui pourront vous contacter pour obtenir des précisions, si besoin.

### BON À SAVOIR

Ce sont les gestionnaires retraite de chacun des régimes pour lesquels vous avez demandé votre retraite qui traitent votre dossier et vous contactent s'ils ont besoin d'informations complémentaires. Pour vous guider et vous aider à mieux comprendre le service de demande de retraite, rendez-vous sur : [comment faire sa demande info-retraite](#)

---

Votre demande de retraite

## **Votre demande de retraite - CRPCEN**

Si vous souhaitez faire votre demande par courrier, vous devrez réaliser cette démarche auprès de l'ensemble de vos régimes de retraite. Pour faire votre demande CRPCEN, vous devrez nous renvoyer le formulaire de [« Demande de retraite personnelle »](#) complété avec les pièces jointes demandées, notamment :

- [la déclaration sur l'honneur de cessation d'activité](#),
- et si vous cessez votre activité dans le notariat, [le certificat de cessation de fonction](#).

## **Quand envoyer ma demande de retraite ?**

Votre demande de départ à la retraite doit être réalisée entre 3 et 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Le point de départ de votre pension ne peut être antérieur :

- ni à la date de cessation de vos fonctions ;
- ni à votre âge d'ouverture du droit à pension ;
- ni au dépôt de votre demande.

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Pour bénéficier de votre retraite, vous devez en principe cesser toute activité professionnelle ou justifier d'une situation vous permettant de déroger à cette obligation de cessation d'activité.

## **COMMENT SUIVRE MA DEMANDE DE RETRAITE ?**

Si vous avez fait votre demande de retraite en ligne, vous pouvez suivre son état d'avancement sur votre compte [retraite](#)

[Plus de renseignements sur notre notice d'information](#)